



TEL 05 55 85 51 14

E-mail : [mairie.lanteuil@orange.fr](mailto:mairie.lanteuil@orange.fr)

**LISTE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
*SEANCE DU 3 JUILLET 2023***

<i>Nombre de membres du Conseil Municipal</i>		L'an deux mil vingt-trois, le trois juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire.
En exercice	15	
Présents	14	
		<u>Date de convocation</u> : 26 juin 2023
		<u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR, Julie BERNICAL Sébastien CHABENAT, Alain PARIS, Jean-François LAFAURIE, Albert LAURENT, Nathalie DUBOIS, Claude MONEGER, Jean-Jacques VAILLANT, Jean-François VERLHAC, Laure-Hélène MASSON, Jérôme TADEUSZAK et Séverine VIGIER.
		<u>Était absent</u> : Léa DUMOND
		<u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT

Objet : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de rénovation énergétique de l'école – **Adopté à l'unanimité des membres**

Le conseil municipal décide d'engager les études préalables nécessaires à la réalisation du projet de rénovation du bâtiment de l'école.

Objet : Attribution vérifications jeux et équipements sportifs 2023 – 2025 – **Adopté à l'unanimité des membres**

Le conseil municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise Soleus pour les vérifications des jeux et équipements sportifs sur la période 2023-2025 pour un montant total de 800.00 €HT soit 960.00 €TTC pour les trois années.

Objet : Avenant n°1 à la convention de redevance spéciale incitative communale pour enlèvement des déchets non ménagers – **Adopté à l'unanimité des membres**

Le conseil municipal décide d'autoriser la mise à jour annuelle de la convention de redevance spéciale relative au tarif 2023.

Objet : Demande de participation aux frais de scolarité année scolaire 2022 – 2023 – **Refusé à la majorité des membres (13 contre – 1 pour)**

Le conseil municipal décide de refuser la participation aux frais de scolarité pour un montant de 2157.89€ en raison de la trop forte augmentation des frais.

Objet : Attribution programmation voirie communale année 2023 – **Adopté à l'unanimité des membres**

Le conseil municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise Eurovia pour la programmation voirie communale 2023 pour un montant de 15 543.70 €HT soit 18 652.44 €TTC.

La séance est levée à 20h45.

Le Maire,

Christian DERACHINOIS

